



## COMMISSARIAT GENERAL

N/Réf : 540/92/CG/01/6436/JCM/2024

### COMMUNIQUE AU PUBLIC

Conformément au dernier alinéa de l'article 27 de la loi N° 1/12 du 25 novembre 2020 relative aux Procédures Fiscales et non Fiscales, il est porté à la connaissance du public que la date limite du 15 Octobre 2024 pour la déclaration et le paiement de tous les impôts et taxes est prolongée jusqu'au 16 Octobre 2024 suite à la commémoration de l'assassinat du Héros National, le Prince Louis RWAGASORE, prévue le 14 octobre 2024.

Fait à Bujumbura, le 10/10/2024

LE COMMISSAIRE GENERAL

Jean Claude MANIRAKIZA.

